



COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGOIS - 81380

DÉCISION DU MAIRE N° 55/2026

Marchés publics : 1.1.9 – Remplacement des volets roulants de la Mairie

LE MAIRE DE LA COMMUNE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu la délibération n°05/2026 du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant élection de Monsieur Bernard DELBRUEL en qualité de Maire de la commune,
- Vu la délibération n° 13/2026 du Conseil municipal du 9 avril 2026 portant délégation d'attributions au Maire, en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité de remplacer les stores existants de la Mairie de Lescure d'Albigeois, 14 avenue de l'Hermet, devenus vétustes,
- Considérant le devis n° SP20251110930b du 7 septembre 2026 présenté par la société EXTEND, portant sur la dépose des stores existants avec évacuation, ainsi que la fourniture et la pose de 8 volets roulants de rénovation LAKAL (lames aluminium AHS37, dimensions 1540 x 1900 mm, pose en tunnel, manœuvre par treuil, coloris blanc),

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le devis n° SP20251110930b établi par la société EXTEND, portant sur le remplacement des volets roulants de la Mairie, à savoir :

- la dépose des stores existants et leur évacuation,
- la fourniture et la pose de 8 volets roulants de rénovation LAKAL (lames aluminium AHS37, dimensions 1540 x 1900 mm, manœuvre par treuil, coloris blanc).

ARTICLE 2 : Le montant de la prestation est fixé à 5 000,00 € HT, soit 6 000,00 € TTC.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire, transmise au représentant de l'État dans le département et portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa plus prochaine séance.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont inscrits au budget principal de la commune de l'exercice 2026.

ARTICLE 6 : Monsieur le Responsable de l'administration générale et de la coordination des services, Madame la Responsable du service de gestion comptable d'Albi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cette décision.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Bernard DELBRUEL

